

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 12 novembre 2019  
CO 148 DE

Page 1/3

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Patrice VILLALONGA, Guy AUBERT, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Daniel BERTOCCHI, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE Jacques GUILLOT, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Odile FAIVRE, Yann PINGUAND, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, MATHIEU Gérard, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Bernard ONCLE.

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 94  
Présents : 73  
Votants : 80

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Bernard AMIENS (départ 20h49) à Michel FRANCONY (Président), Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Roland BERTHELIER à Colette GIRARD, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Sébastien JACQUES à Catherine CATHENOZ, soit 7 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Florent GAILLARD à Guy AUBERT, soit 1 pouvoir détenu par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Sylvie REGALDI, Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Charles VALLET, Jean-Pierre PETITGUYOT, Frédéric LAMBERT, Roger GROS, Laurent MENETRIER.

Etaient absents : André VIONNET, Rémy VIENNET, Anne DE ZAN, Denis BRENIAUX, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, Nelly BUYS, Jean BOYER, Michel BONTEMPS

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal DROGREY

Convocation faite le : 4 novembre 2019

**Objet : Reconnaissance du Syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue comme Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).**

**CONTEXTE :**

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 59 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment son article L 213-12 ;

VU les statuts du Syndicat mixte Haut Doubs Haute Loue ;

VU la délibération n°52 du 22 mai 2019 du Syndicat mixte Haut Doubs Haute Loue sollicitant auprès du Préfet de bassin la demande de reconnaissance EPAGE du syndicat ;

VU l'avis favorable du Comité d'agrément du comité de bassin Rhône Méditerranée Corse ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 2/3

Séance du 12 novembre 2019

**CO 148 DE (SUITE)**

**Objet : Reconnaissance du Syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue comme Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).**

CONSIDERANT qu'à l'issue des réflexions menées sur l'organisation des compétences en matière de gestion du grand cycle de l'eau sur les bassins versants du Haut Doubs et de la Loue, 9 EPCI et le Département du Doubs se sont regroupés pour donner naissance le 1<sup>er</sup> janvier 2019 au Syndicat mixte Haut Doubs Haute Loue ;

CONSIDERANT que le syndicat, au travers de ses compétences, des moyens humains dont il dispose, de la solidarité financière mise en place entre ses membres et de l'ambition de son programme d'action s'est donné les moyens d'être reconnu EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ;

CONSIDERANT que les collectivités membres du syndicat et donc la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (délibération du conseil communautaire séance du 18 septembre 2018, CO114DE) doit donner son accord pour la reconnaissance EPAGE du syndicat et donc pour modifier les statuts afin d'entériner cette labellisation.

ENTENDU les différents éléments du débat et la présentation des supports ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / DONNE son accord pour la reconnaissance EPAGE du « Syndicat mixte du Haut Doubs et de la Haute Loue » qui a pour adhérents :

Le Département du Doubs,  
La Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs,  
La Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon,  
La Communauté de communes du Grand Pontarlier,  
La Communauté de communes de Montbenoit,  
La Communauté de communes Loue Lison,  
La Communauté de communes Altitude 800,  
La Communauté de communes du Val de Morteau,  
La Communauté de communes Arbois Poligny Salins, Cœur du Jura,  
La Communauté de communes des Portes du Haut Doubs.

2 / APPROUVE l'évolution de la rédaction de l'article 1 des statuts du Syndicat ci -dessous :

*Article 1 : composition et dénomination*

*En application des articles L. 5721-1 et suivants et R. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est créé un syndicat mixte qui prend la dénomination suivante : Syndicat Mixte ouvert Haut Doubs Haute Loue, ci-après dénommé « le Syndicat ».*

*Ce syndicat est reconnu établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) au sens de l'article L. 213-12 du Code de l'environnement.*

*Le Syndicat intervient sur le périmètre précisé en annexe 1.*

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 12 novembre 2019  
CO 148 DE (SUITE)

Page 3/3

**Objet : Reconnaissance du Syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue comme Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).**

*A la date de sa création, le Syndicat est composé des membres suivants :*

*Le Département du Doubs,*

*La Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs,*

*La Communauté de communes du Plateau de Frasné et du Val du Drugeon,*

*La Communauté de communes du Grand Pontarlier,*

*La Communauté de communes de Montbenoit,*

*La Communauté de communes Loue Lison,*

*La Communauté de communes Altitude 800,*

*La Communauté de communes du Val de Morteau,*

*La Communauté de communes Arbois Poligny Salins, Cœur du Jura,*

*La Communauté de communes des Portes du Haut Doubs,*

*Les personnes publiques qui composent le Syndicat en constituent les « adhérents » au sens des présents statuts.*

*Le Département du Jura et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent adhérer au Syndicat suivant la procédure prévue par les présents statuts (cf. article 10 des statuts).*

3 / DEMANDE au Préfet du Doubs de bien vouloir arrêter la modification statutaire du Syndicat qui en découle ;

4 / AUTORISE Monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,

Pour copie certifiée conforme à l'original

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Jean-François GAILLARD

Le Président

Michel FRANCON



Envoyé en préfecture le 18/11/2019

Reçu en préfecture le 18/11/2019

Affiché le



ID : 039-200071595-20191112-CO148DE\_2019-DE